



C O M M U N E D E
PRANGINS

Municipalité de la
Commune de Prangins

Rapport/Préavis No 93/16
au Conseil Communal

**Réponse au Postulat de Monsieur Yvan Buccioli pour
la création d'un réseau cyclable intercommunal**

Violeta Seematter, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité répond par le présent rapport au postulat de Monsieur Yvan Buccioli déposé le 1^{er} juin 2015 et portant sur la création d'un réseau cyclable intercommunal.

Le projet de réseau cyclable intercommunal fait depuis le début 2015 l'objet de différentes discussions au sein du Conseil régional.

2. Le réseau cyclable régional

Le Concept de mobilité urbaine, première pierre du réseau cyclable, a permis de fixer des objectifs clairs et quantitatifs en la matière, à savoir augmenter l'attractivité de la mobilité douce (piétons et cyclistes) et renforcer les infrastructures de stationnement pour les vélos. Pour atteindre cet objectif, le concept des mobilités douces fixe les grandes orientations pour les vingt prochaines années (horizon 2030). Il découle de ces orientations un certain nombre de mesures à réaliser à court, moyen et long terme.

Le tracé du réseau cyclable identifié sur le territoire communal pranginois se décline en deux types de réseaux, à savoir : vélo pendulaire et vélo promenade. Ces derniers devront être coordonnés avec le tracé du réseau cyclable régional et d'agglomération inscrit dans les documents de planifications supérieures, notamment le concept pour l'aménagement paysager, les espaces publics et la mobilité douce (Chantier 3 du schéma directeur de l'agglomération de Nyon, SDAN) ainsi que dans le Plan directeur de la Région de Nyon (PDRN).

Afin de respecter cette échéance de réalisation et construire un réseau continu et sécurisé, des études ont d'ores et déjà été lancées. Certaines sont pilotées par le Conseil régional, à l'exemple de la mesure relative à la requalification de la RC1 en faveur des mobilités douces entre Founex et Perroy. Les autres études le sont par la commune, à l'exemple de la liaison Nyon-Prangins.

Par ailleurs, le Conseil régional a lancé en 2015 une étude sur la politique cyclable régionale pour affiner le tracé des voies cyclables dans la région. Il s'agit essentiellement de passer à la phase de réalisation de certains tronçons manquants en établissant dans un premier temps un diagnostic fin du réseau cyclable dans toutes les communes du district et d'identifier les mesures d'amélioration.

3. Réalisations par étapes

Les mesures inscrites dans le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération (PA2), grâce à une étroite collaboration avec le Conseil régional, vont également se concrétiser progressivement ces prochaines années. Elles bénéficieront d'un cofinancement de la Confédération à hauteur de 40% si leur réalisation est initiée en principe avant la fin 2018.

1. Réseau cyclable/Réseau des déplacements scolaires (2017-2020) : la réorganisation des écoles nyonnaises et pranginoises dans le cadre de la planification scolaire a été un bon levier pour identifier les tronçons écoles/domiciles à privilégier. Le calendrier de réalisation de ces aménagements se fera en coordination avec celui du programme de réalisation des écoles, à savoir entre 2017 et 2020.
2. Réseau cyclable/Projets d'agglomération PA2 (2018) : le programme concerne les mesures pranginoises qui devront être lancées au plus tard fin 2018. Il s'agit essentiellement de la liaison entre Nyon et Prangins, la passerelle Etraz sud, etc. Un préavis municipal devra être déposé pour présenter le déploiement d'un réseau en faveur des cyclistes et des piétons.
3. Réseau cyclable pranginois/Réseau cyclable régional : l'étude régionale est en cours et un calendrier de réalisation des améliorations sera annoncé en 2016. Se posera la question de leur financement et de la coordination des calendriers de réalisation pour respecter le déploiement d'une logique d'axe continu de mobilité douce.

4. Conclusion

Le prochain défi concerne essentiellement la réalisation des mesures en faveur des cyclistes inscrites dans le projet d'agglomération de 2ème génération afin de concrétiser le réseau cyclable régional et d'agglomération.

Ce programme ambitieux requiert nécessairement un soutien politique fort afin d'assurer sa concrétisation.

Le Conseil Communal aura à se prononcer sur la réalisation des mesures d'agglomération sur le territoire pranginois via un Préavis municipal.

La municipale en charge de la mobilité participe à l'étude du réseau cyclable régional pilotée par le Conseil régional et en partenariat avec les Communes du district, le Canton, l'association Pro Vélo La Côte, les transporteurs (TPN, CarPostal), etc. Les mesures nyonnaises occupent une place centrale dans le concept de réseau régional puisqu'elles ont été retenues pour assurer le rabattement des cyclistes et des piétons en direction de la gare et du centre-ville de Nyon.

Par ailleurs, un effort de communication et d'informations régulières sont à prévoir de même que la poursuite des actions de sensibilisation comme la journée du vélo ou la semaine de la mobilité qui rencontrent un bon écho auprès de la population pour échanger sur tous les domaines de la mobilité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

vu le rapport/préavis n° 93/16 concernant la réponse au postulat de Monsieur Yvan Buccioli pour la création d'un réseau cyclable intercommunal,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

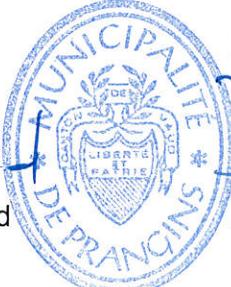
décide

1. d'adopter le rapport/préavis n° 93/16 concernant la réponse au postulat de Monsieur Yvan Buccioli pour la création d'un réseau cyclable intercommunal.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 11 avril 2016, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
Le Secrétaire



Francis Bryand Daniel Kistler